

Paquets réglementaires : les attentes du superviseur et les nouvelles échéances calendaires



**Quels sont les impacts opérationnels
des derniers paquets réglementaires ?**

Paquets réglementaires : les attentes du superviseur et les nouvelles échéances calendaires

1. L'essentiel des adaptations à Bâle 3/CRD4 ont été réalisées
2. Se préparer aux enjeux de la gestion des données
3. Se préparer à la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable IFRS 9
4. Se préparer à respecter le futur coussin de sécurité « TLAC » (*Total Loss-Absorbing Capacity*)
5. Se préparer à la révision des risques pondérés
6. Les superviseurs attendent une approche globale des risques et un renforcement de la culture de risque

1 – L'essentiel des adaptations à Bâle 3/CRD4 ont été réalisées

Malgré une mise en œuvre supposée être progressive dans le temps :

	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
CET1 + CC	4 %	4,5 %	5,125 %	5,75 %	6,675 %	7 %
Levier	Observation	Publication			3 %	3 %
LCR	Phase d'observation	60 % (1 ^{er} octobre)	70 %	80 %	100 %	100 %
NSFR		Phase d'observation			Entrée en vigueur	

- Les ratios de fonds propres de meilleure qualité (CET1 « full CRD4 ») se sont très sensiblement renforcés
- Le respect de la future exigence de ratio de levier à 3 % est déjà assuré
- Le respect des exigences de liquidité à court terme (LCR) s'est significativement amélioré
- Des ajustements demeurent nécessaires pour assurer un meilleur équilibre des ressources durables par rapport aux emplois stables (ratio NSFR)

2 – Se préparer aux enjeux de la gestion des données

BCBS 239 : Principes d'agrégation des données sur les risques

1^{er} janvier
2016

Gouvernance, outils, agrégation des données, reporting

- Améliorer l'infrastructure IT
- Améliorer la gestion des risques
- Améliorer la rapidité de disponibilité des informations

Contraintes accrues en termes de reporting

Exercices récurrents de stress tests

- ITS EBA (COREP, FINREP...)
 - FBF Data gaps
 - Projets de la BCE
 - ✓ S4 : collecte de données pilotes sur l'évaluation des risques (SREP) **2015 à ?**
 - ✓ IRB model Stocktake et review **2015 à ?**
 - ✓ Reporting ICAAP **2016 à ?**
 - ✓ Reporting financier sur base consolidée et individuelles **2015 à 2017**
 - ✓ MMSR (*Money Market Statistical Reporting*) : collecte des transactions quotidiennes sur le marché **Avril 2016**
 - ✓ ANACREDIT : reporting prêt par prêt **2018 ?**
- Exercice européen de transparence **en 2015**
 - Exercice européen de stress test **en 2016**
 - Un outil **récurrent des banques**, attendu dans le cadre de l'évaluation interne du capital (ICAAP) et de la liquidité (ILAAP)

3 – Se préparer à la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable IFRS 9

1^{er} janvier 2018

1. Passage de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9

- Mise en application au 1^{er} janvier 2018 après une phase de *parallel run* en 2017
- Redéfinition des modèles de calcul des dépréciations via une refonte de la classification et de l'évaluation des actifs financiers :
 - Juste valeur par résultat
 - Juste valeur par capitaux propres
 - Coût amorti

2. Des enjeux techniques (modélisation, mise en œuvre), de pilotage (quel impact sur le pricing des produits) et des enjeux financiers

- EBA a décidé de faire une évaluation d'impact qualitatif et quantitatif mi-2016
- Nécessité de réfléchir aux impacts prudentiels

IAS 39	IFRS 9	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Provisions individuelles sur des créances douteuses ▪ Provisions collectives sur des actifs non dépréciés individuellement ▪ Provisions sectorielles sur des portefeuilles réputés fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Passage d'un calcul de pertes avérées (IAS39) à un calcul de pertes attendues (IFRS 9) ▪ Une triple segmentation : <ul style="list-style-type: none"> ➢ le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative ou il est faible ➢ Le risque de crédit s'est détérioré de façon significative ➢ Le portefeuille est en défaut 	<p style="text-align: center;">Provisions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ sur la perte attendue à 12 mois ➔ sur la perte attendue à maturité ➔ individuelles

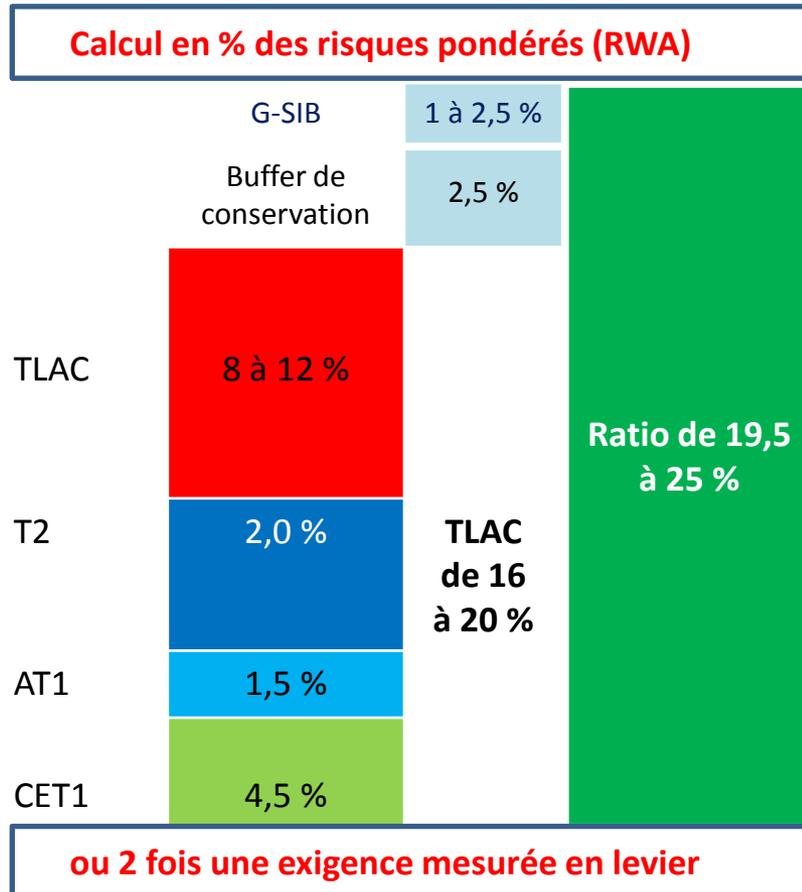
4 – Se préparer à respecter le futur coussin de sécurité « TLAC » (Total Loss-Absorbing Capacity)

1. Pour les banques systémiques (G-SIBs), un accord sur une exigence de capacité minimale d'absorption des pertes en cas de résolution est attendu pour le sommet du G20 en novembre 2015

2019 ?

2. MAIS les marchés n'attendent pas

3. Plusieurs approches pour se conformer



Émission de dette senior par la holding	US, UK, Suisse
Création d'une holding pour émettre de la dette senior	?
Augmentation du ratio	
Émission de dette bailinable	
Junioriser la dette senior	Allemagne ?

5 – Se préparer à la révision des risques pondérés (1/2)

- Les méthodes n'ont pas été revues après la crise (sauf des éléments sur les risques de marché)
- Objectifs généraux de simplicité, comparabilité et sensibilité aux risques
- Variabilité excessive des actifs pondérés entre banques, non justifiée par les risques

2019/2020 ?

Le risque de crédit

Méthode standard

- Revoir l'usage généralisé des notations externes
- Manque de granularité et de sensibilité au risque
- Calibrage ancien

Méthodes internes

- Contraindre les modèles internes, afin de réduire la variabilité des risques pondérés et renforcer la comparabilité
- Deux axes principaux
 - Contraintes sur l'estimation des paramètres (pertes en cas de défaut)
 - Précisions du cadre réglementaire pour les autorisations, les marges de prudence, la notion de défaut

Portefeuille	Indicateurs	Pondérations actuelles	Pondérations envisagées
Banques	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio de CET1 • Niveau de NPA 	[20%-150%]	[30%-300%]
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Taille (Chiffre d'affaires) • Endettement (levier) 	[20%-150%]	[60%-300%]
Banque de détail	-	75%	75%
Immobilier résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio <i>Loan-to-Value</i> • Capacité de remboursement 	35 %	[25%-100%]
Immobilier commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio <i>Loan-to-value</i> 	[50%-100%]	[75%-120%]
Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Nature de l'instrument 	[100%-250%]	[250%-400%]

D
e
s
F
i
l
o
r
s

5 – Se préparer à la révision des risques pondérés (2/2)

Le risque opérationnel

Méthode standard

- Coexistence de deux approches
- Exigences proportionnelles au PNB (contre intuitif en période crise)
- Les données de pertes désormais disponibles permettent d'évaluer le dispositif

Méthode interne : Un avenir incertain

- Utilisation d'un nouvel indicateur de référence (*business indicator*) plus stable et plus prédictif au lieu du PNB
- Recours à des tranches en fonction de l'indicateur
- Application de coefficients marginaux (10 à

Le risque de marché

Méthode standard

- Réduire les arbitrages réglementaires en précisant les règles de classification des portefeuilles (*trading/banking*)
- Disposer d'une méthode alternative crédible aux modèles (pouvant servir pour un *floor*)
- Une approche par desk

Méthode interne

- Passage de la VaR à l'*Expected Shortfall* (perte moyenne au-delà de la VaR)
- Incorporation d'horizons de liquidité
- Contrainte des effets de diversification et de couverture
- Validation : par desk, avec un *backtesting* renforcé

- Utilisation des sensibilités (impact sur le prix d'un changement d'un paramètre)
- Quatre composantes :
 - ✓ Risques linéaires : calcul d'une sensibilité par facteur de risque
 - ✓ Risques non linéaires : scénario de stress
 - ✓ Risque de défaut : perte en cas de défaut retraitée des gains et pertes déjà enregistrées
 - ✓ Risques résiduels pour certains instruments (% du notionnel)

6. Les superviseurs attendent une approche globale des risques et un renforcement de la culture de risque (1/2)

2015

- ❑ Les autorités attendent des banques qu'elles définissent leur « appétence pour le risque », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque qu'un établissement peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations »

Cadre d'appétit aux risques

Des responsables, une politique, des systèmes, des procédures et des contrôles

Profil de risques	Appétit aux risques	Risque maximal	Limites de risques
Expositions brutes et nettes aux risques	Niveau et nature de risques que la banque est prête à assumer	Niveau et nature de risques que la banque peut assumer	Limites de risques
Groupe	Métiers/entités	Nature de risques	

- ❑ Les **plans préventifs de rétablissement et de résolution** (cf. loi bancaire de séparation et travaux du FSB « *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions* ») conduisent à identifier les scénarios qui impactent la banque, les fonctions et services critiques.

6. Les superviseurs attendent une approche globale des risques et un renforcement de la culture de risque (2/2)

Conformité réglementaire	et culture de conformité sont complémentaires
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">▪ Exemplarité des dirigeants▪ Véhiculer des valeurs de saine gestion des risques
Appétit aux risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Appropriation de la culture de risques▪ Mise en œuvre opérationnelle▪ Non exploitation des « zones grises »
Mesure des risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Transparence et dialogue sur les risques avérés et potentiels▪ Approche pro-active des risques peu ou mal régulés▪ Favoriser les processus d'escalade/droits d'alerte
Reporting sur les risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Systèmes d'incitations fondés sur la maîtrise des risques▪ Tirer tous les enseignements des expériences de risques avérés

Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr